



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART &  
DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy  
CS 70912  
13288 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE**  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE**  
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

## INFORMATION SUR LES MARCHES

**Conseil d'Administration**  
**Séance du 10 décembre 2018**

INFORMATION n° DELIB\_14\_JURI\_18\_12\_10\_INFO\_MARCHES

**L'an deux mille dix-huit, le dix décembre,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 23 novembre 2018.

### **YU**

- Les statuts de l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée,
- La délibération 09/12/11\_4 du 9 décembre 2011,
- La délibération 10/07/12\_09 du 10 juillet 2012,
- La délibération 03\_02\_05/04/13 du 5 avril 2013 ;

La Présidente,

**EXPOSE**

Conformément aux dispositions des statuts de l'École et des délibérations susvisées, il est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration la liste de marchés conclus depuis sa dernière séance, à savoir :

1.MAPA 046 – Accord cadre de prestations d'interprétariat Français / langue des signes française destinées aux besoins pédagogiques de l'ESADMM dans le cadre du site pilote « Pisourd », conclu avec la SCOP ASIP le 28 décembre 2017

Montant maximum annuel : 63 466 € HT.

Durée : 12 mois à compter de la notification de l'accord cadre reconductible 2 fois pour des durées de 12 mois.

Marché n°2017/010.

2. Emission de titres restaurants en faveur des agents de l'ESADMM, conclu avec la société SODEXO PASS France le 11 avril 2018.

Montant maximum pour la durée de l'accord cadre : 200 000 € HT.

Durée : 12 mois à compter de la notification de l'accord cadre

Marché n°18MAPA001.

3.Gestion du système d'information de l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée (ESADMM), conclu avec KALYST Sarl le 15 juin 2018

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service reconductible 2 fois pour des durées de 12 mois.

Marché n°18MAPA002

4. Prestations de formation en LSF, conclu avec la société CLS le 24 juillet 2018

Montant : 3 840,00 €.

Durée : du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 mai 2019.

Marché n°18MAPA003

5. Fourniture d'équipements informatiques et prestations de maintenance sur site

Marché n°18MAPA004

- Lot 1 : Réseaux filaires et wifi, conclu avec la société KALYST le 25 septembre 2018  
Montant maximum annuel de l'accord cadre : 13 000 € HT  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, reconductible 1 fois pour une durée de 12 mois
- Lot 2 : Serveurs locaux, conclu avec la société KALYST le 25 septembre 2018  
Montant maximum annuel de l'accord cadre : 19 000 € HT  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, reconductible 1 fois pour une durée de 12 mois
- Lot 3 : Postes de travail, conclu avec la société KALYST le 25 septembre 2018  
Montant maximum annuel de l'accord cadre : 52 000 € HT  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, reconductible 1 fois pour une durée de 12 mois
- Lot 4 : Téléphonie, conclu avec la société KALYST le 25 septembre 2018  
Montant maximum annuel de l'accord cadre : 2 000 € HT  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, reconductible 1 fois pour une durée de 12 mois
- Lot 5 : Maintenance sur site, conclu avec la société KALYST le 25 septembre 2018  
Montant maximum annuel de l'accord cadre : 24 000 € HT  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service, reconductible 1 fois pour une durée de 12 mois

6. Acquisition d'équipement pour le laboratoire de préto; page de l'ESADMM  
Marché n° 18MAPA005

- Lot 1 : Acquisition d'une graveuse / découpeuse laser, conclu avec la société MULTISTATION SAS le 1<sup>er</sup> août 2018  
Montant : 15 520 € HT.  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service
- Lot 2 : Acquisition et mise en service de 5 imprimantes 3D et logiciels correspondants, conclu avec la société MULTISTATION SAS le 1<sup>er</sup> août 2018  
Montant : 480 € HT (par imprimante et logiciels correspondants)  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service
- Lot 3 : Acquisition et mise en service d'une imprimante stéréolithographie, conclu avec la société MULTISTATION SAS le 1<sup>er</sup> août 2018  
Montant : 5 860 € HT  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service
- Lot 4 : Acquisition de 2 licences de logiciels de création numérique Isadora, conclu avec la société BULMAN-MLLASER le 1<sup>er</sup> août 2018  
Montant : 944 € HT  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service
- Lot 5 : Acquisition d'une fraiseuse numérique CNC et formation à la prise en main, conclu avec la société BULMAN-MLLASER le 1<sup>er</sup> août 2018  
Montant : 10 000 € HT  
Durée : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service

7. Contrat service plus personnalisé « logiciels MAGNUS Plus », conclu avec la société BERGER LEVRAULT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Montant : 5 482,86 € HT/an

Durée : dans la limite de 3 ans suivant sa date d'effet.

8. Contrat de maintenance du système sécurité incendie de l'ESADMM, conclu avec la société APROLAB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Montant : 2 820,32 € HT/an

9. Prestations de gardiennage, conclu avec l'UGAP du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019

Montant : 94 071,26 € HT

Cette présentation n'appelle pas de délibération.

Fait à Marseille, le 10 décembre 2018.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 11/12/18

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : .....

